

COMMUNE DE HERRLISHEIM

PROCES VERBAL

Séance du conseil municipal du lundi 14 octobre 2019,
en salle du Conseil de la Mairie de Herrlisheim.

1. Affaires générales – Délégations du maire

- 1.1. Désignation du secrétaire de séance :
- 1.2. Adoption du procès-verbal du 1^{er} juillet 2019
- 1.3. Droit de préemption urbain – Renonciation de la communauté de Communes du Pays-Rhénan

2. Finances communales

- 2019-758FC Attribution des prix d'encouragement relatifs à la campagne de fleurissement 2019
- 2019-759FC Demande de subvention association sportive du collège Simone Veil pour la participation aux championnats de France

3. Administration communale

- 2019-760AC Expérimentation d'un accueil du midi sur les Tickets Sports et Loisirs (TSL) d'Automne 2019 et création d'un tarif spécial
- 2019-761AC Convention AMELOGIS relative à l'installation d'une base de vie chantier rue des Vosges
- 2019-762AC Convention de participation et de financement des travaux de rénovation - association d'aviculture

4. Personnel communal

- 2019-763PC Adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le centre de gestion du Bas-Rhin pour le risque Prévoyance ISPEC – COLLECTEAM
- 2019-764PC Recensement de la population - 16 janvier au 25 février 2020

5. Urbanisme – Affaires Immobilières

- 2019-765UAI Bail emphytéotique : association d'aviculture

6. Divers

Membres en fonction :	27
Membres présents :	20
Membres absents avec pouvoir :	5
Membres absents excusés :	2
Membres absents non excusés :	0

Convocation le	08 octobre 2019
Affichage le	15 octobre 2019

Sous la présidence de M. Louis Becker, *maire*.

Membres présents :

Herrlisheim Demain : Mme Marie-Thérèse BURGARD, Mme Elisabeth SCHERRER, M. Jacques KISTLER, M. Alexandre WENDLING, *adjoints au maire*. Mme Annick HEITZ, M. Jean-Marie WOLF, Mme Fabienne TAGLIERI, M. Rémy BITZ, M. Jacques WENDLING, Mme Anne-Catherine RIES, M. Laurent GEORG, Mme Catherine BOUR, M. Roland HASSOLD, M. Thomas JUNG, M. David SCHNEEWELE, M. Paul SPINNER, *conseillers municipaux*.

Qualité de Vie : M. Serge SCHAEFFER, M. Michel GEORG, M. Jérôme SCMITT, *conseillers municipaux*.

Membres absents avec pouvoir :

Herrlisheim Demain : Mme Judith HEITZ pouvoir à J. KISTLER, Mme Léa DANNENMULLER pouvoir à Mme E. SCHERRER, Mme Angélique SAUNIER pouvoir à Mme M-T. BURGARD, *conseillers municipaux*.

Qualité de Vie : Mme Nadine BEURIOT pouvoir à M. GEORG, Mme Agnès WOHLHUTER pouvoir à M. J. SCHMITT, *conseillers municipaux*.

Membres absents excusés :

Herrlisheim Demain : Mme Corinne LENTZ, *conseillère municipale*.

Bleu Marine Herrlisheim : M. Michel HARDY, *conseiller municipal*.

Membres absents non excusés :

Néant.

Le 14 octobre 2019 à 20h15, le conseil municipal de la commune de HERRLISHEIM, régulièrement convoqué, le 08 octobre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil de la mairie de HERRLISHEIM, sous la présidence de M. Louis BEKER, maire.

1. Affaires générales – Délégations du maire

1.1. Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que :

« Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Le Conseil Municipal,

DESIGNE à l'unanimité M. Rémy BITZ comme secrétaire de séance.

1.2. Adoption du procès-verbal du 1^{er} juillet 2019

VU Le procès-verbal du 1^{er} juillet 2019,

Le Conseil Municipal,

ADOpte à l'unanimité le procès-verbal dans les formes et rédaction proposées.

Décisions du maire

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'en vertu de la délibération du 17 avril 2014 donnant délégations d'attribution au maire, il a pris les décisions suivantes :

1.2.1. Marchés publics à procédure adaptée passés entre le 1^{er} juillet et le 14 octobre 2019 d'un montant supérieur à 25 000,00 € HT, ou d'un montant inférieur à 25 000,00 € HT lorsque la décision est nécessaire en vue de l'obtention d'une subvention

Le 11 juillet 2019, conventionnement avec la société ORANGE pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques rue de l'école à l'école J. Prévert, pour un montant de somme de 2 931,11 € net.

Le 17 juillet 2019, attribution de l'accord-cadre à bon de commandes pour la location et l'entretien des vêtements de travail des services techniques à S.A. PIERRETTE – T.B.A. – Elis Alsace, sise 142 rue de l'Unterelsau BP 57 à 67037 STRASBOURG CEDEX, pour un montant total annuel de 15 000,00 € HT, d'une durée de 1 an, renouvelable 3 fois par période d'un an.

Le 5 août 2019, attribution du marché public pour les travaux de ravalement des façades du presbytère catholique et du centre socio-culturel à la société MAYART, sise 8 rue Eiffel à 67840 KILSTETT, pour un montant total de 68 209,50 € HT soit 81 851,40 € TTC.

1.2.2. Réalisation virement de crédit n°1

Monsieur le maire informe le conseil municipal du virement de crédit n°1 visant à modifier le budget principal approuvé par délibération du 18 mars 2019 :

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT
D F 011 06227 020 Frais d'actes et de contentieux	809,02	
D F 011 06718 020 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 190,98	
D F 67 678 020 Autres charges exceptionnelles	33 000,00	
D F 68 6815 01 Dotations aux provisions pour risques et charges de fonction		45 000,00

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		45 000,00
	Réductions		45 000,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	45 000,00
Solde Réductions	45 000,00
Ouv. - Réd.	

1.2.3. Droit de préemption urbain – Renonciation de la Communauté de communes du Pays-Rhénan :

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte de son avis relatif à l'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme.

VENDEUR	ACHETEUR	SITUATION DU BIEN
M. Jean Léon SCHIFF et Mme Marie Astride HALLER Mme Marie Claire SCHIFF ép. VALETTE M. Pierre SCHIFF	M. Maxime VOGEL Mme Cerem YILDRIM	40 rue d'Offendorf (maison)
M. Pierre Antoine BECHT et Mme Marcelle Mathilde Lina KUHN Mme Claudine Anna Antoinette BECHT	Mlle KOENIG Karen	2 rue de la Rotlach (maison)
SCI DORFGROWE	M. SCHOENENBERGER Christophe	12 rue du Fossé (terrain)
SCI DORFGROWE	M. KIEFFER Nicolas	12 rue du Fossé (terrain)
M. Guy HAGUENAUER Mme Marie Ange CAPUZZA	M. Celik Mirkan	3 rue de la Nachtweid (terrain)
M. Philippe BRANDT	M. Julien HEITZ	17 rue Albert Dirié (maison)
M. Michel BOXBERGER M. Denis BOXBERGER	M. et Mme Hüseyin Gurel	2 rue André Schneider (maison)
M. Gaston DENYS Mme Jeanne KNAPP	Mme Josiane VELTZ	5 rue Albert Dirié (maison)
M. Frédéric GARNIER Mme Christel LEVY	M. Heiko MAIWALD Mme Leslie WINGERT	5 rue de la Rotlach (maison)
M. Jérémie MATTER Mme Inès MATTER	Mme Inès MATTER	3 rue du Fossé (maison)
M. et Mme Michel JACOB	M. Steven LECOQ Mme Alizée ROBERT	8 rue du Gymnase (maison)
Mme Aline FRAUEL Mme WALTER Nadine	CALLERIS PROMOTION	8 rue Chateaufort la Forêt (terrain)
M. Gérard SCHWARTZ	DELTAMNAGEMENT SAS	Lieudit Nachtweid (terrain sis en zone 1AUh)
Mme Jennifer GRUSSENMEYER	M. François FLUCK Mme Julie MARCHAND	16 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny (maison)
Sté IS IMMO SASU	M. et Mme Lionel DUMAY	Rue de Drusenheim (terrain)
M. Pierre SCHAEFFER Mme Nathalie SCHMITT	M. Arnaud VETTER Mme Noémie SCHOETTEL	2 rue des Pêcheurs (maison)
Mme Lydie KIENTZ M. Philippe KOEBEL M. et Mme Jean - Marc KOEBEL M. Michel KOEBEL	M. et Mme Volkan GÜL	10 rue de Drusenheim (maison)

2. Finances communales

2019-758FC Attribution des prix d'encouragement relatifs à la campagne de fleurissement 2019

ENTENDU la présentation de Madame BURGARD, adjointe au maire,

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du palmarès dressé par le jury municipal lors de la campagne de fleurissement 2019 « Concours de villes et villages fleuris »,

DECIDE à l'unanimité d'attribuer les prix d'encouragement, sous la forme d'arrangements floraux, ci-après :

Encouragement

SCHLEWITZ Antonin
CLAUSS Irène
SCHAEFFER Patrick
HEYD Annie
SCHLOSSER Christiane

3ème prix

BUCHI Bernadette
MATTER Laurette
METZGER Frédéric
ISCHIA Gabriel
SCHNEIDER Marie Louise

1er prix

SCHNEIDER Irma
GROSS Anne
GROSS Marlène
WOLFF Liliane

5ème prix

OBERGFELL Roland
NOE Fridolin

2ème prix

WEBER Jean Paul
ZERR M. Louise
HANSS Marlyse

Prix d'Honneur

SPINNER Paul

4ème prix

OBERGFELL Gilbert
OBERGFELL Solange
OSTERTAG Jean Marie

Prix d'Excellence

LECHNER André

DIT que le montant total alloué est de 735,00€. Les crédits correspondants sont inscrits aux articles 6714-020 « Bourses et prix » du budget communal 2019.

2019-759FC Demande de subvention association sportive du collège Simone Veil pour la participation aux championnats de France

VU la demande du 28 juin 2019 du collège Simone Veil de HERRLISHEIM d'une aide au fonctionnement dans le cadre de la participation d'élèves aux championnats de France en athlétisme hivernal et estival et en sport collectif ;

Le conseil municipal, après exposé de Monsieur le Maire,

DÉCIDE à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 500,00 € à l'association sportive UNSS du collège de HERRLISHEIM.

Les crédits correspondants sont inscrits aux articles D F 65 74 « subvention aux associations de droit privé » du budget communal 2019.

3. Administration communale

2019-760AC Expérimentation d'un accueil du midi sur les Tickets Sports et Loisirs (TSL) d'automne 2019 et création d'un tarif spécial

CONSIDERANT la forte demande d'accueil des enfants pendant la pause méridienne combinée à une légère diminution des inscriptions aux Tickets Sport et Loisirs en 2018 ;

CONSIDERANT les résultats de l'enquête réalisée auprès des parents afin de mesurer plus précisément les effets d'un accueil durant la pause méridienne ;

Le conseil municipal, après exposé de Monsieur le Maire,

DÉCIDE à l'unanimité de proposer un accueil le temps de la pause méridienne de 12h à 14h pendant les vacances d'automne 2019 ;

DIT que la collectivité mettra à disposition les agents pour encadrer ce temps d'accueil ainsi que les installations du site permettant de maintenir au frais puis réchauffer les repas fournis par les parents à leur(s) enfant(s) ;

FIXE le tarif hebdomadaire d'accueil du midi pour les vacances d'automne 2019 de la manière suivante :

	2e enf	3e enf	HC	HC	HC	
				2e enf	3e enf	
Accueil du midi au forfait	35,00	28,00	24,50	42,00	33,60	29,40
Accueil du midi au ticket	8,00	6,40	5,60	9,60	7,70	6,70

ANNEXE 1 : Enquête sur le dispositif TSL réalisée du 05/03 au 05/04/2019.

2019-761AC Convention AMELOGIS relative à l'installation d'une base vie chantier rue des Vosges

CONSIDERANT le projet de réalisation d'un lotissement à usage d'habitat individuel entre la rue des Vosges et la rue Balstein à HERRLISHEIM par la société AMELOGIS,

CONSIDERANT la mission d'amélioration des conditions de travail des salariés du BTP sur les chantiers de construction de maisons individuelles par la CARSAT (caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) Grand Est avec les aménageurs membres de l'UNAM (Union Nationale des Aménageurs, dont AMELOGIS est adhérente),

CONSIDERANT la proposition de la société AMELOGIS d'entamer une démarche avec la CARSAT pour la mise en place d'une base vie chantier sur l'opération rue des Vosges,

CONSIDERANT que la proposition de la société AMELOGIS nécessitera l'intervention d'un agent communal pour ouvrir le matin et fermer le soir la porte de la base vie,

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

DECIDE par 20 voix et 5 abstentions (S. SCHAEFFER, N. BEURIOT, J. SCHMITT, A. WOHLHUTER, M. GEORG) d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

ANNEXE 2 : Convention AMELOGIS d'installation d'une base vie chantier rue des Vosges.

2019-762AC Convention de participation et de financement des travaux de rénovation - Association d'aviculture

VU les travaux de rénovation du Foyer Avicole réalisés en 2017, 2018, et 2019 (selon détail des dépenses), propriété de la commune de HERRLISHEIM,

VU le projet de convention entre, d'une part, la Commune de HERRLISHEIM, représentée par M. Louis BECKER, Maire, et d'autre part, l'association Société d'Aviculture de HERRLISHEIM, représentée par M. Jean-Pierre LUTZ, Président de l'association, fixant les modalités de règlement concernant la participation aux frais de rénovation du local communal mis à disposition de l'association,

CONSIDERANT l'investissement de l'association dans la vie locale,

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer la convention financière avec l'association d'aviculture de HERRLISHEIM et environs disposant que :

- * La commune a fait réaliser les travaux de rénovation
- * La commune a procédé au paiement des factures
- * L'association s'engage à rembourser la commune
- * La commune prendra en charge 20% du montant HT des travaux.

ANNEXE 3 : Détail des dépenses Foyer avicole.

ANNEXE 4 : Convention de participation et de financement des travaux de rénovation du Foyer Avicole.

4. Personnel Communal

2019-763PC **Adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le centre de gestion du Bas-Rhin pour le risque Prévoyance ISPEC – COLLECTEAM**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code des Assurances ;
- VU** le Code de la sécurité sociale ;
- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis ;
- VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses article 25 et 88-2 ;
- VU** le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- VU** la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- VU** la délibération n°2019-736PC du Conseil Municipal en date du 18 mars 2019 donnant mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;
- VU** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 02 juillet 2019 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance en retenant comme prestataire le groupement IPSEC et COLLECTEAM ;
- VU** l'avis favorable du Comité Technique en date du 1^{er} octobre 2019 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité,

D'ADHERER à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque PREVOYANCE couvrant sur les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, à compter du 1^{er} janvier 2020,

D'ACCORDER sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PREVOYANCE,

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable et le niveau de participation sera fixé comme suit :

Le montant unitaire de participation par agent sera de **50,00 €** brut mensuel dans la limite de la cotisation de base ; les options n'étant pas prises en charge par la collectivité.

CHOISIT de retenir l'assiette renforcée comprenant le **traitement de base, la NBI et le régime indemnitaire** ;

5. Urbanisme – Affaires Immobilières

2019-765UAI Bail emphytéotique : association d'aviculture

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'un terrain communal a été mis à disposition de la société d'aviculture de HERRLISHEIM pour la création d'un hall d'exposition sis rue de Bischwiller, section 36 n°112 d'une contenance totale de 203.68 ares à HERRLISHEIM,

CONSIDERANT que cette parcelle est exploitée par l'association sur environ 15 ares à ce jour,

CONSIDERANT que le terrain a été surbâti et que des bâtiments ont été construits et sont entretenus par les membres de l'association,

CONSIDERANT que l'association organise des concours, des manifestations et des formations d'aviculteurs amateurs dans ces locaux,

CONSIDERANT que l'association participe régulièrement à l'animation, la gestion et l'organisation de manifestations associatives et communales,

CONSIDERANT que l'association est active et apporte une dynamique culturelle à la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE à l'unanimité du principe de donner à bail emphytéotique une partie de terrain sis à HERRLISHEIM d'une contenance d'environ 11.40 ares selon plan annexé, pour une durée de 30 années, à l'association des Aviculteurs de HERRLISHEIM, ayant son siège social 4 rue de l'Au à HERRLISHEIM :

Section : 36

Parcelle : 112 (en partie selon annexe)

moyennant une redevance annuelle d'un euro symbolique.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire établir un arpentage délimitant la zone à prendre en compte pour l'établissement du bail emphytéotique.

Fin des débats.

Rémy BITZ, conseiller municipal
Le secrétaire de séance.

RÉSULTATS DU SONDAGE 'QUESTIONNAIRE TICKETS SPORTS ET LOISIRS'

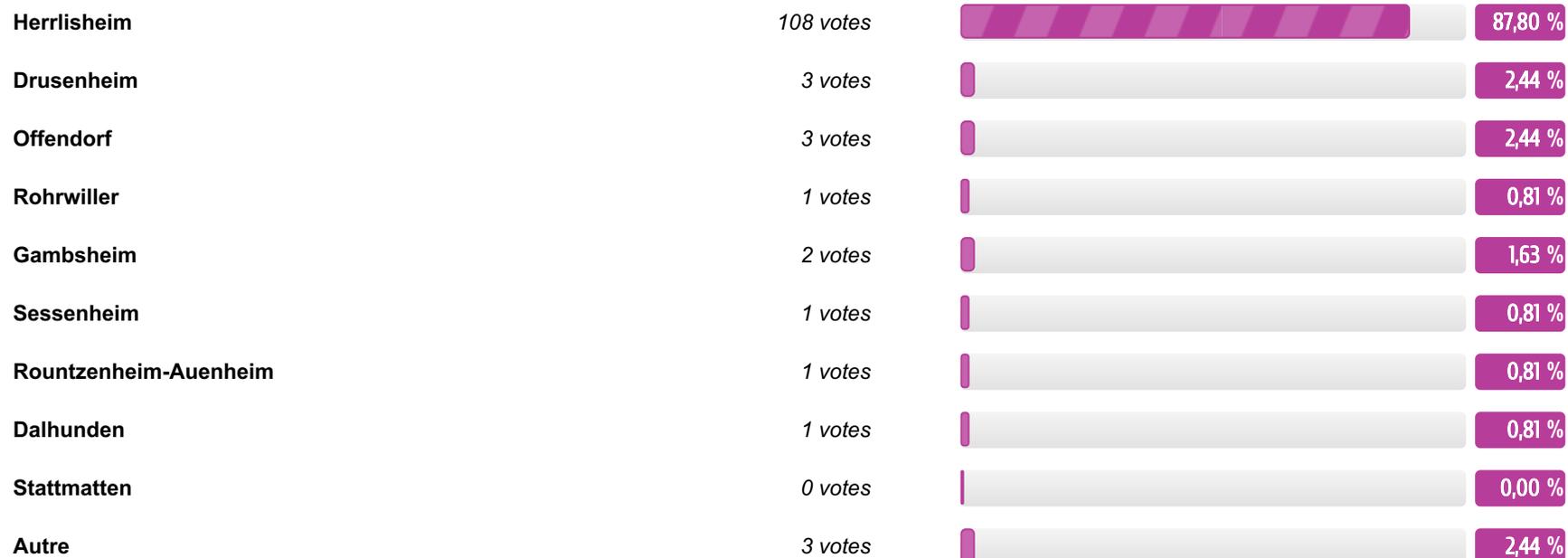
Sondage réalisé du 05/03/2019 au 05/04/2019

Le service Sport jeunesse de la commune souhaite connaître votre avis sur le dispositif Tickets Sports et Loisirs.
Merci de bien vouloir prendre quelques minutes pour répondre à notre enquête.

Participation actuelle: 124 votes

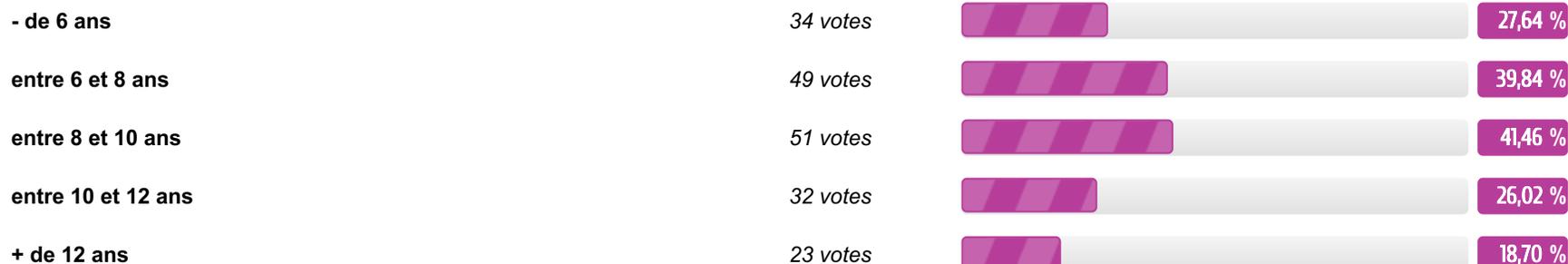
1- Quel est votre lieu de résidence?

Total: 123 votes (1 votes blancs)



2- Quel âge a votre/vos enfant(s)?

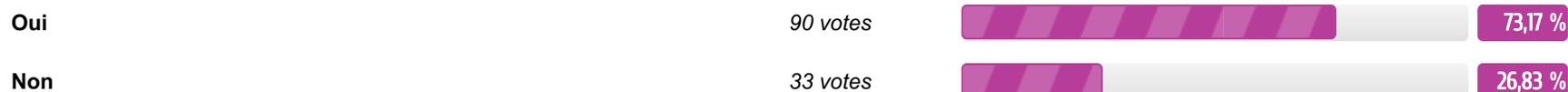
Total: 123 votes (1 votes blancs)



3- Votre/vos enfant(s) a-t-il/ont-ils déjà participé(s) aux activités TSL?

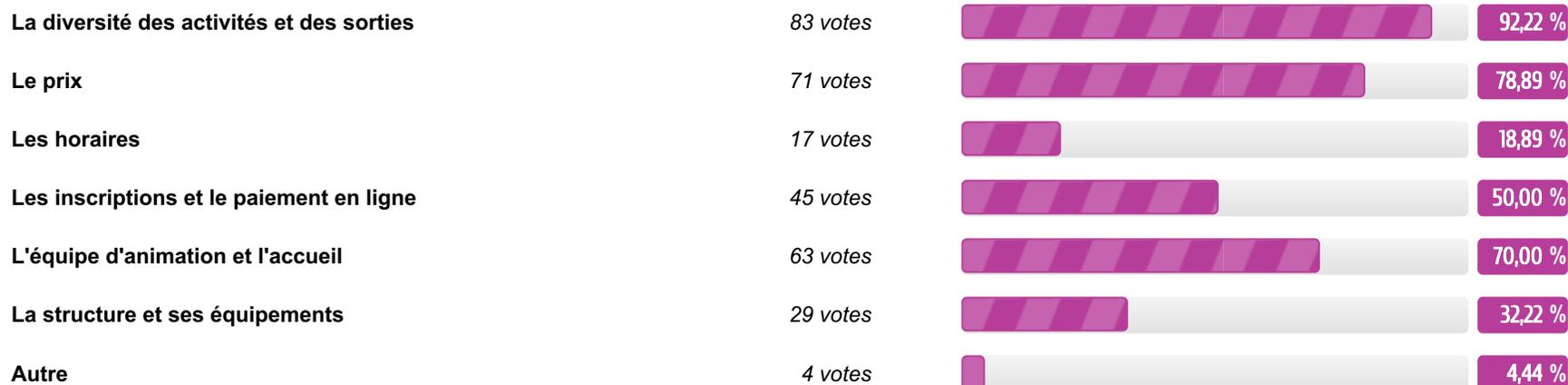
Si non, passez à la question 5

Total: 123 votes (1 votes blancs)



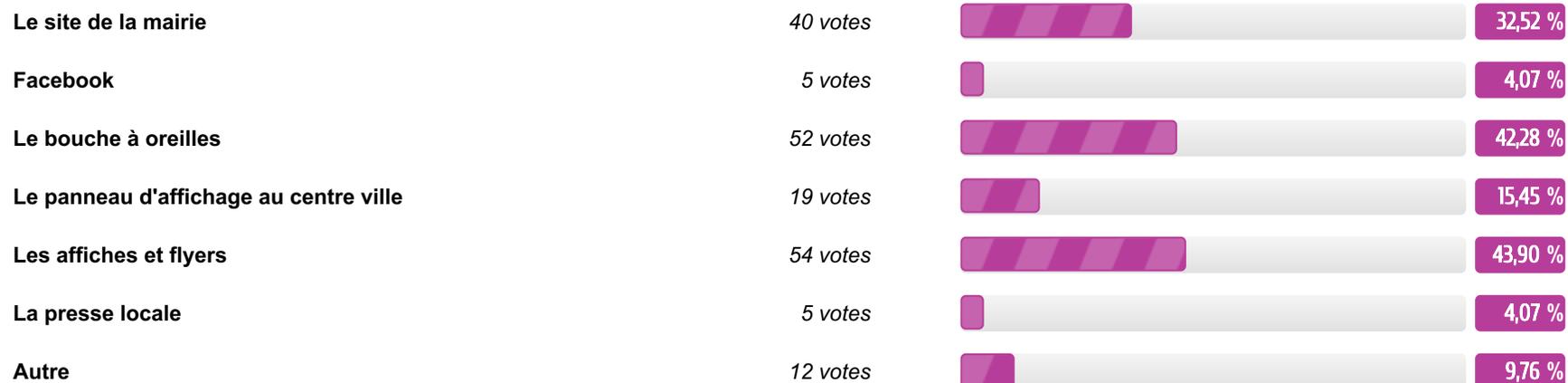
4- Si oui, qu'est-ce qui vous a séduit dans le dispositif TSL?

Total: 90 votes (34 votes blancs)



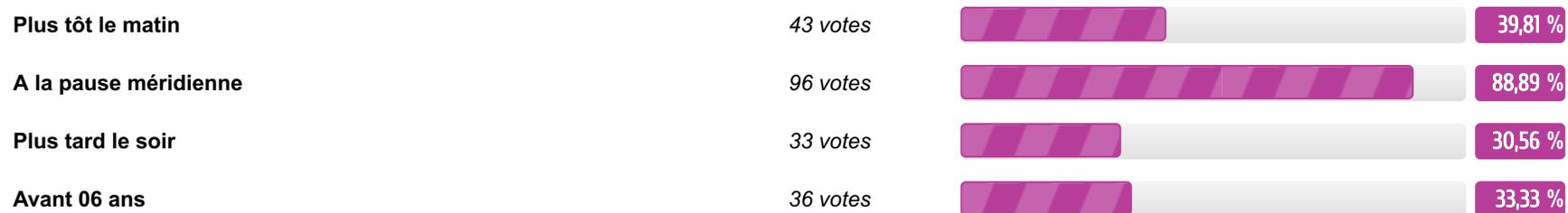
5- Comment avez-vous connu le dispositif TSL?

Total: 123 votes (1 votes blancs)



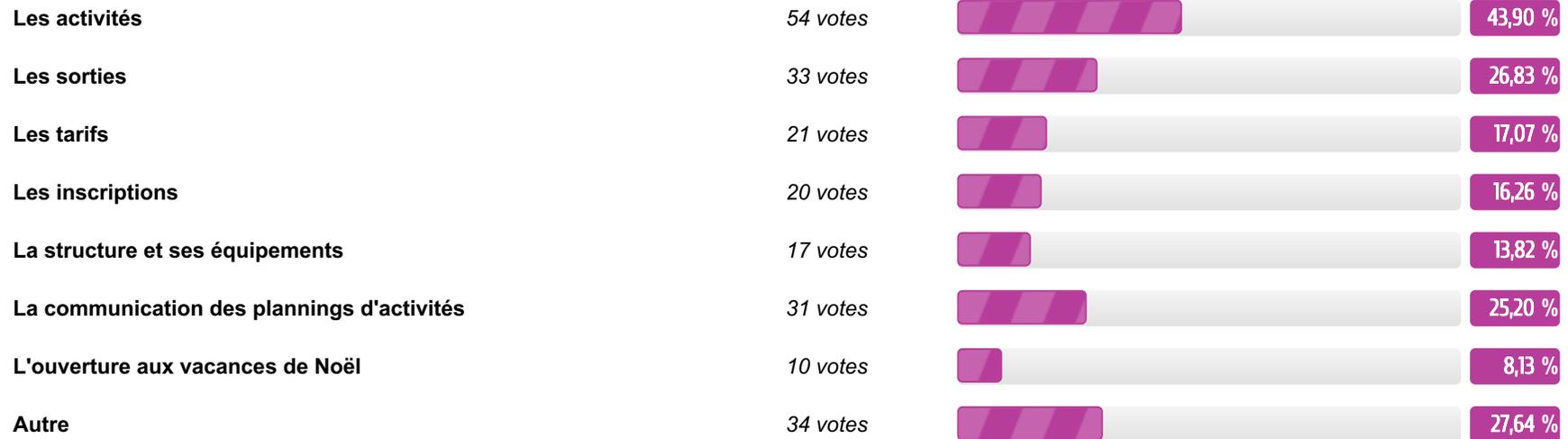
6- Seriez-vous intéressé par une ouverture:

Total: 108 votes (16 votes blancs)



7- Qu'est-ce que vous souhaiteriez voir évoluer?

Total: 123 votes (1 votes blancs)



Convention entre la Commune de HERRLISHEIM et AMELOGIS

Etant préalablement exposé :

La société AMELOGIS réalise actuellement un lotissement à usage d'habitat individuel entre la rue des Vosges et la rue Balstein à Herrlisheim. Cette opération est le fruit d'une collaboration entre l'aménageur et la commune, cette dernière ayant vendu 78.18 ares à AMELOGIS pour la réalisation du lotissement.

Dans le cadre de sa mission d'amélioration des conditions de travail des salariés du BTP sur les chantiers de construction de maisons individuelles, la CARSAT Grand Est mène des réflexions sur ce sujet avec les aménageurs membres de l'UNAM (Union Nationale des Aménageurs, dont AMELOGIS est adhérente) dans le cadre de leurs opérations de lotissement. Une des solutions déjà testée sur Kilstett par exemple, est la mise en place d'une base vie chantier équipée d'un réfectoire et de sanitaires raccordés aux réseaux durant les travaux de construction des maisons individuelles (dans la limite d'une durée de 2 ans environ). Elle est à disposition des ouvriers des entreprises intervenant sur les chantiers de façon à leur assurer un minimum d'hygiène et de confort à proximité de leur chantier. L'installation de cet équipement, son acquisition et son entretien sont à la charge de l'aménageur, en partie subventionnés par la CARSAT.

Le retour d'expérience que possède la CARSAT sur ce sujet montre que la réussite du dispositif passe par la conviction de la collectivité et par son implication dans la mise en place dans ce dernier.

Le lotissement rue des Vosges à Herrlisheim répondrait aux critères de mise en place d'une telle installation (taille d'opération raisonnable, habitat individuel projeté, situation non isolée).

Il est proposé ce qui suit :

La société AMELOGIS se propose d'entamer la démarche avec la CARSAT de mise en place d'une base vie chantier sur l'opération rue des Vosges à Herrlisheim. Cette dernière sera positionnée à proximité des ateliers municipaux du CARS, en limite d'emprise du lotissement. La société AMELOGIS prendra en charge les frais liés à l'acquisition du matériel, sa mise en place, son entretien, le paiement des factures de consommations énergétiques

(eau, électricité) et son replie durant deux années à compter de début 2020, une fois les viabilités provisoires du lotissement réalisés.

La société AMELOGIS sollicite la collaboration de la commune de Herrlisheim afin que les agents municipaux ouvrent le matin et ferment le soir la porte de la base vie à leurs heures de travail, de façon à ne pas favoriser l'utilisation intempestive des locaux la nuit et les week-ends.

Il est également demandé la mise à disposition d'une salle communale afin d'y organiser une réunion avec les futurs propriétaires des parcelles du lotissement. Cette réunion sera animée par un représentant de la CARSAT qui sensibilisera les maîtres d'ouvrages sur leur rôle et à l'utilisation des installations mises à disposition.

Fait à Herrlisheim, le

M. Louis BECKER
Le Maire,

Société AMELOGIS

(signature et cachet)

(signature et cachet)



COMMUNE DE HERRLISHEIM
RECAPITULATIF DES DEPENSES DU FOYER AVICOLE

ANNEXE 3
DEL 2019-762AC
HERRLISHEIM 14/10/2019

DEPENSES FOYER AVICOLE - ANNEE 2019

Tiers	Objet	N° mandat	Montant TTC
SIEHR	Mise en place d'un projecteur pour le foyer avicole	921	381,31 €
TOTAL			381,31 €

DEPENSES FOYER AVICOLE - ANNEE 2018

Tiers	Objet	N° mandat	Montant TTC
ALSACE PLAQUE ALU	Fourniture de tablettes de fenêtres pour Foyer avicole	1345	403,75 €
DAL'ALU MEYER	Pose d'une cheminée au foyer avicole	991	1 782,00 €
LEON	Travaux de mise aux normes accessibilité PMR sanitaires du foyer avicole	854	22 834,07 €
MEINHARD	Travaux plâtrerie au foyer avicole	472	15 472,80 €
REXEL	Achat d'interrupteurs + radar pour foyer avicole	469	101,31 €
DAL'ALU MEYER	Rénovation de la toiture du foyer avicole	156	1 620,74 €
HEKA	Pose de portes d'entrée au foyer avicole	88	3 732,00 €
TOTAL			45 946,67 €

DEPENSES FOYER AVICOLE - ANNEE 2017

Tiers	Objet	N° mandat	Montant TTC
JET BETON	Fourniture de béton pour travaux de cloture du foyer avicole	1195	66,52 €
DAL'ALU MEYER	Travaux sécurité et accès au foyer avicole	1138	20 382,99 €
LES BRICONAUTES	Matériel pour pose cloture au foyer avicole	955	88,60 €
TOTAL			20 538,11 €

TOTAL DEPENSES 66 866,09 €

Certifié exact,

Herrlisheim, le
Commune de Herrlisheim
Louis BECKER, Maire

RECETTES

Recettes	Montant	
Remboursement Association Société d'Aviculture	55 721,74 €	
TOTAL RECETTES		55 721,74 €

Drusenheim, le

Noël LUDWIG, Trésorier

**CONVENTION DE FINANCEMENT AUX
TRAVAUX DE RENOVATION DU FOYER AVICOLE DE
L'ASSOCIATION SOCIETE D'AVICULTURE DE HERRLISHEIM**

ENTRE

**La Commune de HERRLISHEIM représentée par le Maire désigné à cet effet par la délibération N°
..... du Conseil Municipal en date du 14 octobre 2019,**

ET

**L'association Société d'Aviculture de HERRLISHEIM par M. Jean-Pierre LUTZ, Président de
l'association,**

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'Association Société d'Aviculture de HERRLISHEIM a sollicité la Commune de Herrlisheim pour le financement des travaux de rénovation du Foyer Avicole.

Article 2 :

Les factures relatives aux travaux réalisés en 2017, 2018 et 2019 ont été payées par la Commune de Herrlisheim. Le récapitulatif de celles-ci d'un montant total de **66 866,09€ TTC** est joint à la présente convention.

Article 3 :

L'Association Société d'Aviculture de HERRLISHEIM s'engage à rembourser la Commune de Herrlisheim la somme de **55 721,74€**, sur présentation des factures payées et dûment certifiées à cet effet par la Trésorerie de Drusenheim.

Article 4 :

L'Association Société d'Aviculture de HERRLISHEIM bénéficie en outre d'une subvention exceptionnelle de la Commune de HERRLISHEIM d'un montant de **11 144,35 € (20% des factures HT)**.

Fait à Herrlisheim, le

**M. Jean-Pierre LUTZ
Le Président de l'Association,**

**M. Louis BECKER
Le Maire,**

(signature et cachet)

(signature et cachet)

Parcelle communale emprise totale – section 36 n° 112 – 203.68 ares

Adresse	9001 RUE DE BISCHWILLER
Cotenance	20368 m ²
Date de l'acte	01/01/1970
Réf. livre foncier	
N° primitif	0040
Parcelle figurée au plan	oui
Propriété référençant un bâtiment	oui
Propriété divisée en lots	



Emprise consentie pour l'établissement du bail selon délibération du 14.10.2019

